

LE VICAIRE GÉNÉRAL
DER GENERALVIKAR



ÉVÊCHÉ
DE
SION

BISCHÖFLICHES
ORDINARIAT
SITTEN

Rue de la Tour 12
Case Postale 2124, 1950 Sion 2
www.cath-vs.ch

Téléphone 027 329 18 18
Portable 078 842 69 93
py.maillard@cath-vs.org



A tous les agents pastoraux
du diocèse de Sion
et du territoire abbatial de St-Maurice
(prêtres, diacres et laïcs)

Sion, le 24 juin 2020

Coronavirus – Passage de la « situation extraordinaire » à la « situation particulière »

Chers amis,

En conférence de presse vendredi passé (19 juin), le Conseil fédéral a annoncé de nouveaux assouplissements des mesures de protection sanitaire contre le coronavirus COVID-19. Depuis lundi (22 juin), la distance de sécurité se trouve réduite de 2m à 1,5m. Par ailleurs, le passage de la « situation extraordinaire » à la « situation particulière » signifie une autonomie cantonale renforcée et l'abandon de certaines mesures décrétées sur le plan fédéral. En conséquence, la Conférence des évêques suisses (CES) vient d'annoncer, le 22 juin, qu'elle abroge également son « plan cadre de protection » national.

Cela n'entraîne en rien l'abrogation des plans-cadres diocésains, lesquels restent à observer strictement dans le respect des derniers assouplissements promulgués. Par ce courrier, nous vous communiquons donc deux éléments importants, d'entente avec nos autorités sanitaires cantonales :

1. Concernant les mesures de distance :

Dès le 22 juin, la distance de sécurité passant de 2m à 1,5m, il est possible d'augmenter en proportion le nombre des personnes admises aux célébrations publiques. Concrètement, l'Ordonnance COVID-19 du 19 juin 2020 indique que « *dans les espaces assis, les sièges doivent être occupés ou disposés de façon à maintenir au moins une place vide ou une distance équivalente entre les sièges.* » En pratique, pour respecter 1,5m de distance au minimum, environ 2 m² par personne sont nécessaires. Il est clair que les jeunes enfants peuvent être assis juste à côté de leurs parents.

Il est possible de ne pas respecter la distance si des mesures de protection appropriées sont prévues, comme le port d'un masque facial ou la présence de séparations adéquates. Si le type d'activité, les particularités des lieux ou des raisons d'exploitation ne permettent ni de maintenir la distance requise, ni de prendre des mesures de protection pendant un certain temps, il doit être prévu de collecter les coordonnées des personnes présentes. Dans ce cas, les personnes concernées doivent être informées à l'avance.

A noter que les grandes célébrations comptant plus de 1'000 personnes demeurent interdites. Les célébrations comptant plus de 300 personnes peuvent nécessiter la collecte de données et la création de secteurs séparés si les distances requises ne peuvent pas être respectées. Dans ce cas, les personnes présentes ne sont pas autorisées à passer d'un secteur à l'autre. Pour de plus amples informations, le soussigné est à votre disposition.

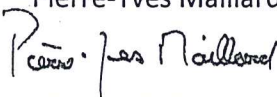
2. Concernant les animations musicales :

Au vu de l'évolution favorable de la pandémie, nos autorités sanitaires cantonales autorisent une reprise progressive de l'animation musicale des célébrations liturgiques. Cette animation doit se faire dans le respect des distances sanitaires et des normes d'hygiène. En outre, il apparaît désormais possible, au vu de la situation actuelle, de prévoir une reprise de l'activité des chorales pour les offices liturgiques – pour autant que la situation épidémiologique ne se détériore pas.

Rappelons encore que si les personnes vulnérables ne doivent pas être exclues, il faut toutefois les encourager à se protéger autant que possible. D'une manière générale, il leur est conseillé d'éviter les lieux et les heures de forte affluence. Les personnes malades doivent absolument rester à la maison, de même que les personnes qui vivent sous le même toit ou qui ont été en contact étroit avec elles.

Toutes les autres prescriptions demeurent (hygiène des mains, balisage des entrées et des mouvements dans l'église, communion dans la main, etc).

En vous remerciant pour votre bon suivi de ces nouvelles informations, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour une belle semaine, cordialement,

Pierre-Yves Maillard

Vicaire général